RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2024/10 relative aux délégations de signature consenties aux agents constituant la direction « Interventions »

Montreuil, le 22/05/2024

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2024/02 du 11 janvier 2024 modifiée relative aux délégations de signature des agents de la direction « Interventions ».

DÉCIDE :

Article 1 : Service « Programmes opérationnels, pêche et promotion »

Le troisième alinéa de l'article 3 de la décision N° FranceAgriMer/Interventions/2024/02 susvisée est modifié comme suit :

Délégation de signature est donnée à Mesdames Claire Bourbonneux, Caroline Clavier et Magali Bougeard et Monsieur Mounir Iddoute, responsables de pôle « instruction liquidation », et à Monsieur Louis de Laitre, chargé d'étude, au sein de l'unité « Programmes opérationnels fruits et légumes », pour signer les décisions d'agrément des programmes opérationnels et de leurs modifications, d'octroi de l'aide au titre des fonds opérationnels imputées sur le budget en compte de tiers ou de récupération de cette aide.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

La Directrice générale

Christine Avelin

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr